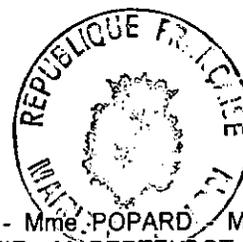


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTÉLOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Melle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme THYEBALD

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. BEKHTAÛUI - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres absents :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Services d'interconnexion IP – Marché passé entre la Ville et la société France Télécom – Marché complémentaire

Monsieur Saunié, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

En 2005, le marché n°2005-0837 a été passé avec la société France Télécom pour la fourniture de services d'interconnexion IP.

Ce marché permet de relier sur le réseau de la Ville, de manière sécurisée, un certain nombre d'établissements non atteints par le réseau privatif en fibre optique : crèches, haltes-garderies, centres de loisirs, foyers résidences, etc.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, pour un montant global minimum de 30 000 € et maximum de 120 000 €.

Il expirera le 18 octobre 2008.

Depuis la passation de ce marché, le contexte a nettement évolué avec la rénovation du système d'information et le renforcement de l'informatisation de l'activité des services.

De ce fait, il s'est avéré que les besoins en interconnexion ont excédé les prévisions, non seulement en nombre de sites mais également en débit d'interconnexion.

Il convient également d'intégrer les nouveaux développements, notamment le projet des pôles de gardiennage, qui impose la mise en réseau de plusieurs sites supplémentaires.

Pour ces raisons, le montant initial du marché n'est plus suffisant pour couvrir les besoins.

Il est donc proposé qu'un marché complémentaire, à bons de commande, et pour un montant maximum de 60 000 €, soit passé entre la Ville et la société France Télécom, pour les années 2007 et 2008.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider la passation, par la Ville, d'un marché complémentaire avec la société France Télécom pour la fourniture de services d'interconnexion IP, en application de l'article 35.II.4° du code des marchés publics;

2° m'autoriser à signer ce marché ainsi que tous actes à intervenir pour son exécution;

3° dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 11/10/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 OCT. 2007

